

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à avertir le gouvernement que toute tentative visant à présenter une mesure législative à la Chambre pour rogner les ailes à l'auditeur général, pour réduire sa juridiction ou restreindre ses pouvoirs d'enquête, soulèvera l'indignation des Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je n'hésite pas à dire que tous les membres de l'opposition, quel que soit leur parti, s'opposeraient à une telle initiative. Je préviens le gouvernement que s'il a eu besoin de la clôture et de l'article 75C du Règlement dans le passé, il va certainement en avoir de nouveau besoin si jamais il tente de museler l'auditeur général du Canada.

**M. l'Orateur suppléant:** Sauf erreur, le député d'Ontario veut poser une question.

**M. Cafik:** Oui, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser une question au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Volontiers, monsieur l'Orateur.

**M. Cafik:** L'honorable représentant, monsieur l'Orateur, a fait valoir que le gouvernement n'était pas autorisé à remettre cet impôt aux fabricants d'automobiles. Ce point m'intéresse. Je lui signale, en l'invitant à le commenter, l'article 22 de la loi sur l'administration financière où l'on dit ceci:

... peut, chaque fois qu'il le juge d'intérêt public, remettre tout impôt, droit ou peine.

Je passe ensuite à l'alinéa b):

b) avant ou après qu'un paiement en a été effectué ou poursuivi par voie de droit ou saisie-exécution; et,

c) s'il s'agit d'un impôt ou droit, dans tout cas particulier ou toute catégorie de cas particulière et avant que la responsabilité à cet égard prenne naissance.

J'en conclus, monsieur l'Orateur, qu'aucun article de la loi ne stipule, comme l'honorable représentant le prétend, que le gouvernement ne peut remettre une somme avant que celle-ci ait déjà été versée.

**Une voix:** Et votre question?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je soulignerais d'abord que l'article cité par le député a trait aux remises et, comme le gouvernement lui-même l'a admis, cet argent n'ayant jamais été versé il ne peut donc être remis.

**M. MacEwan:** En effet.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Deuxièmement, je fais remarquer que toute remise devrait être conforme à la loi et qu'il ne devrait pas exister deux critères: l'un s'appliquant à certains fabricants d'automobiles, et un décret d'après lequel d'autres sociétés sont payées.

Comme l'auditeur général l'a si justement fait remarquer, si le gouvernement veut payer la Ford Motor Company et d'autres sociétés qui ne peuvent se conformer à l'ordonnance tarifaire qui existe actuellement, il lui reste la solution très simple de modifier cette ordonnance afin d'y insérer les critères invoqués par le gouvernement pour payer la Ford Motor Company et les autres sociétés qui ont reçu ces 180 millions de dollars.

**M. Danforth:** Ce serait plus franc.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au député s'il se rend compte que le terme «remise» s'applique avant ou après que les paiements ont été effectués? La loi semble être très claire à ce sujet.

**M. MacEwan:** Parlez à votre tour.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Roberval a la parole.

[Français]

**M. C. A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'exprimer mon opinion sur cette motion du parti conservateur progressiste et de dire que le Ralliement créditiste l'appuie sans réserve. La motion se lit comme il suit:

Que cette Chambre blâme le gouvernement de reprocher à l'auditeur général du Canada d'exercer ses fonctions conformément à la loi; et réaffirme qu'elle soutient le principe de l'examen rigoureux et libre, pour le Parlement, des dépenses du gouvernement y compris le droit qu'a l'auditeur général de faire des observations dans les cas où le gouvernement fait des dépenses sans se conformer strictement aux affectations parlementaires et de faire rapport de ces faits et de tous les autres faits qu'il estime devoir porter à l'attention du Parlement.

Monsieur l'Orateur, quelle ne fut pas ma stupéfaction, l'autre jour, de constater que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) semblait préférer des menaces à l'endroit de l'auditeur général du Canada.

Je siége à la Chambre depuis huit ans et j'ai toujours considéré l'auditeur général comme transcendant toute considération politique et tout gouvernement. Je l'ai toujours considéré comme la boussole qui guide notre barque fédérale, quel que soit son capitaine.